



Monsieur le Directeur,

En 2023, Solidaires Finances Publiques avait déjà alerté la DG sur l'impasse annoncée du dispositif "Gérer mes biens immobiliers" (GMBI). La mise en place de cette application, en pleine campagne de déclaration de l'impôt sur le revenu, s'est rapidement transformée en cauchemar pour les contribuables et en fardeau pour les agentes et agents de la DGFIP.

GMBI a entraîné une surcharge de travail pour l'ensemble des services (très loin d'être résorbée à ce jour), entraînant un travail de masse, la création de contentieux, une accumulation incessante d'E-contacts et une perte de sens des missions.

Cette réforme a consisté à positionner la charrue avant les bœufs. Probablement une première dans l'histoire de la jeune administration DGFIP. Aussi, difficile pour les agents de trouver une motivation, quand ils ne savent plus pourquoi ils travaillent et n'entrevoient plus la finalité de ce qu'ils font (si tant est qu'il y en ait une ?!).

La Cour des Comptes, dans son dernier rapport, confirme ce que nous redoutions : le coût du dispositif GMBI, initialement estimé à 12,7 millions d'euros a finalement été multiplié par trois, atteignant 37,2 millions d'euros. Ce dérapage budgétaire s'explique par une externalisation coûteuse et des erreurs de taxation qui ont engendré plus d'1,3 milliard d'euros de dégrèvements à la charge de l'État.

Le fiasco ne s'arrête pas là.

Outre l'échec retentissant de GMBI, c'est aussi la liquidation des taxes d'urbanisme, arrivée dans notre giron en septembre 2022, qui se révèle être un gouffre financier et administratif. L'application censée gérer cette taxe n'étant toujours pas finalisée, elle ne permet pas la liquidation automatique des taxes, provoquant un manque à gagner estimé entre 635 et 750 millions d'euros pour les collectivités territoriales. Alors que les DDTM émettaient en moyenne 590 000 titres de taxe d'aménagement par an sur la période 2018-2021, la DGFIP a émis seulement 775 titres en 2023 et 39 000 titres au 30 novembre 2024. Cette lenteur dans la mise en œuvre entraîne une accumulation de dossiers en attente, une charge de travail exponentielle pour les agents et une insatisfaction croissante des collectivités qui peinent à percevoir des ressources essentielles à leur fonctionnement. En outre, le cadre juridique concernant ces taxes

est aux abonnés absents : impossible de traiter la moindre réclamation des contribuables !

Ce déficit, combiné à une exigence de réduction budgétaire de 2,2 milliards d'euros dans le projet de loi de finances 2025, asphyxie les services publics locaux et fragilise l'investissement des communes, intercommunalités et départements.

Par ailleurs, la restructuration de la DGFIP à travers le Nouveau Réseau de Proximité (NRP) s'ajoute à ces échecs. Plutôt que de rapprocher les services des citoyens et des collectivités, cette réforme a abouti à l'éloignement des guichets des usagers, à la disparition des trésoreries locales et à une insatisfaction croissante des élus locaux comme en témoigne l'enquête effectuée par l'Association des Maires de France (AMF) et présentée en 2024.

Selon les collectivités concernées, la réforme a notamment conduit à une dégradation des relations avec les services de gestion comptable (SGC), à une perte de proximité avec l'ensemble des usagers, une déshumanisation des relations, un allongement des délais de traitement et une perte de confiance, impactant l'ensemble des collectivités et pénalisant encore plus durement les petites communes.

Le 21 novembre dernier, la Directrice Générale des Finances Publiques a interpellé le Président de l'AMF dans un courrier particulièrement vindicatif, pour dénoncer le manque de représentativité de l'échantillon de collectivités utilisé lors de l'enquête. Préférant ainsi contester la fiabilité du thermomètre plutôt que d'accepter le niveau élevé de la température du patient et d'envisager les solutions adéquates au bien-fondé des critiques formulées.

Les résultats de l'enquête heurtent, en effet, frontalement la communication officielle de la DGFIP, selon laquelle les collectivités seraient, dans leur écrasante majorité, ravies des prestations offertes.

La DGFIP est en effet devenue experte dans l'art de produire des enquêtes garantissant des réponses conformes à ses attentes. Les indicateurs de performance sont ainsi élaborés de manière à être toujours positifs, quitte à ce qu'ils contribuent à creuser l'abîme existant entre la qualité mesurée et la qualité ressentie.

Nos missions ne sont pas les seules à se dégrader inexorablement. En effet, les droits des agentes et agents font régulièrement l'objet des attaques de la DG.

La dernière atteinte aux droits des agents : la mise en place sans délai de l'affectation au choix pour les inspectrices et inspecteurs ! Après la suppression des CAP locales de mutations (et l'injonction formelle de dialoguer avec les représentants du personnel sur ce sujet), la DG persiste dans une logique arbitraire et opaque concernant les affectations locales.

Les dérives dénoncées depuis des années par Solidaires Finances Publiques deviennent réalité :

- Profilage des agentes et agents avec un risque accru de blocage des mutations sur des critères très obscurs,
- Disparition de la prise en compte effective des priorités légales,
- Mise en concurrence directe des agentes et agents entre eux,
- Nécessité d'un entretien professionnel irréprochable pour espérer être sélectionné.

Un simple bémol ou une appréciation négative sur un entretien professionnel pourrait suffire à bloquer toute mutation.

La DG affirme que les priorités légales et critères supplémentaires seront prises en compte en cas de profils équivalents. Sans dialogue social, difficile d'adhérer à ce discours de façade.

En effet, qui déterminera que deux profils sont réellement équivalents ? Le choix d'un candidat restant subjectif, il reviendra au responsable de service, assisté d'une seconde personne, dont le rôle n'a pas encore été précisé, de sélectionner les collaborateurs.

Comment garantir l'équité entre les candidats et assurer un traitement juste des priorités ? En reportant une fois encore sa responsabilité sur les chefs de service, la Direction les expose à des critiques en cas de mauvais recrutement. Alors qu'ils subissent déjà une pression considérable, ils devront désormais jouer le rôle de recruteurs, voire de chasseurs de têtes !

Une nouvelle étape dans la remise en cause de nos statuts ! Comment s'étonner que la DGFIP peine à recruter et à fidéliser ses agents ?

Comme si cette nouvelle attaque sur les droits des personnels ne suffisaient pas, ce 11 février, Laurent Marcangeli, nouveau ministre de la fonction publique, présidait son premier Conseil Commun de la Fonction Publique. Malgré la demande de l'ensemble des organisations syndicales représentatives, le ministre a refusé de retirer les points concernant la baisse de l'indemnisation des congés maladie ordinaires. Il n'avait d'ailleurs même pas daigné répondre à la demande formulée.

Ni le fond, ni la forme, ne changent donc dans la Fonction Publique et c'est bien le même mépris qui continue d'avoir cours. Ces textes représentent pourtant des mesures injustes qui vont une fois de plus dégrader les conditions de travail et de vie des agentes et des agents.

Le statut du fonctionnaire écrasé sous la semelle droite, les droits des agentes et agents écrasés sous la semelle gauche... l'image est saisissante.

Solidaires a bien entendu voté contre les différents décrets prévoyant la baisse de l'indemnisation du congé maladie ordinaire, tout comme l'ensemble des organisations syndicales présentes au Conseil Commun.

Solidaires continuera de lutter contre l'ensemble des mesures austéritaires prises une nouvelle fois contre la Fonction Publique : suppressions d'emplois, baisse des moyens et attaques contre les droits des agentes et des agents.